

Les accidents du travail et les maladies professionnelles

Réf. PRH-AGH00-F041

PRÉSENTIEL

2 jours - 14h

LIEU

Amiens, Toulouse

PUBLIC

Professionnel des Ressources Humaines

NIVEAU

Fondamental

PRÉREQUIS RECOMMANDÉS

Aucun

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter les connaissances nécessaires aux agents des DRH pour leur permettre de :
 - Faire le tri dans les différentes déclarations qui leur sont soumises
 - Savoir reconnaître un accident de travail et une maladie professionnelle
 - Connaître le rôle de la Commission Départementale de Réforme, du Médecin du travail, du CHSCT...



PROGRAMME

L'Accident du travail et l'Accident de service

Le Reclassement professionnel

L'Accident de trajet

La Mise à la retraite pour invalidité

Les Conditions de prise en charge des accidents du travail, de service et de trajet

Le Temps partiel thérapeutique

Les Maladies professionnelles

La Commission Départementale de Réforme

L'indemnisation des AT, accidents de service et maladies professionnelles

La Médecine du Travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES

A la charge du MiPih

- Support pédagogique

INTERVENANTS

Directeur d'Hôpital honoraire
Formateur indépendant intervenant au MiPih depuis 2002



EVALUATION DES ACQUIS

Le formateur observe la participation du bénéficiaire et évalue les acquis par un tour de table.

Une attestation de fin de formation précisant les acquis de la formation sera remise au stagiaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie basée sur la déclinaison de toute la procédure concernant la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles en s'appuyant sur le support de cours fourni aux participants, qui se compose :

- d'une partie « textes réglementaires »
- d'une partie « documentation »
- d'une partie « jurisprudence » relatives aux contentieux des Accident de Travail et des maladies professionnelles

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formalités sont consultables sur notre site internet
<https://www.mipih.fr/formations>

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin